Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • La Réunion • Jour 2

Code sujet **23-HGGSPJ2LR1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation — choix entre les sujets 1 et 2
2 réponses • sujet p. 1–2

Étude critique de documents — Permanences et mutations des guerres contemporaines
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

10 points

Dissertation — choix entre les sujets 1 et 2

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> Traitez un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2. Précisez sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet 1 : « Le changement climatique : responsabilité mondiale, solution collective ? »

Sujet 1 — Le changement climatique : responsabilité mondiale, solution collective ?

Introduction. Le changement climatique désigne une modification durable du climat. Le réchauffement actuel est principalement lié aux émissions humaines de gaz à effet de serre, notamment celles provenant de la combustion du charbon, du pétrole et du gaz. Comme ces gaz se dispersent dans l'atmosphère, les causes et les effets du phénomène dépassent les frontières nationales. Les États n'ont toutefois ni contribué dans les mêmes proportions au réchauffement ni les mêmes moyens pour en limiter les conséquences. Le sujet interroge donc à la fois la responsabilité à l'égard du phénomène et la possibilité d'une réponse commune. Comment construire une solution collective malgré les inégalités de responsabilité, de vulnérabilité et de capacité d'action ? On montrera d'abord que le changement climatique est un problème mondial aux responsabilités et aux conséquences inégalement réparties, puis que la coopération internationale a défini des principes et des objectifs communs, avant d'examiner les obstacles à la mise en œuvre d'une action collective efficace.

I. Un phénomène mondial, mais des responsabilités et des vulnérabilités inégales.

Le réchauffement actuel résulte principalement de l'accumulation de gaz à effet de serre liée aux activités humaines : production d'énergie à partir des combustibles fossiles, industrie, transports, agriculture et déforestation. Depuis la révolution industrielle, amorcée à la fin du XVIIIe siècle, le développement économique s'est largement appuyé sur les énergies fossiles. Les émissions s'accumulent dans l'atmosphère et leurs effets ne restent pas dans les pays qui les produisent : hausse des températures, modification des précipitations, fonte des glaciers, élévation du niveau marin et évolution de certains événements extrêmes touchent des régions très diverses. La dimension planétaire du phénomène rend nécessaire une coordination qui dépasse les politiques nationales.

La responsabilité est mondiale, mais elle n'est pas identique pour tous. Les pays industrialisés ont émis une part importante des gaz à effet de serre accumulés depuis le début de l'industrialisation et ont bénéficié de cette croissance. Les émissions de pays émergents ont également fortement augmenté avec leur industrialisation et leur croissance économique. La Chine est aujourd'hui le premier émetteur annuel de CO_2 en valeur absolue, mais ce chiffre ne suffit pas à mesurer la responsabilité : les émissions cumulées, les émissions par habitant et les capacités financières et technologiques conduisent à des comparaisons différentes. Il faut donc distinguer les responsabilités historiques des émissions actuelles.

Les effets du changement climatique sont eux aussi inégalement répartis. Les littoraux bas, les petites îles, les régions arides et les territoires fortement dépendants de l'agriculture sont particulièrement exposés. Or certains des pays et des groupes de population les plus vulnérables ont peu contribué aux émissions mondiales et disposent de moyens limités pour protéger leurs habitants, adapter leurs infrastructures ou faire face aux dommages. À l'intérieur des pays, les ménages modestes peuvent également être plus exposés aux vagues de chaleur, aux inondations ou à la hausse du coût de l'énergie. La question climatique est donc aussi une question de justice sociale et de développement.

II. Une coopération internationale a établi des principes et des objectifs communs.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La coopération s'organise notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. Adoptée au sommet de la Terre de Rio en 1992, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques établit la nécessité d'une action concertée. Elle consacre le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives : tous les États ont un rôle à jouer, mais les efforts doivent tenir compte de leurs contributions au problème et de leurs moyens.

Le protocole de Kyoto, adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005, a fixé des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour les pays industrialisés. Il n'imposait pas les mêmes obligations aux pays en développement. Son efficacité a été limitée, notamment parce que les États-Unis ne l'ont pas ratifié et que plusieurs grands émetteurs n'étaient pas soumis à des objectifs comparables. Cette expérience a montré la difficulté d'obtenir un accord jugé à la fois équitable et suffisamment efficace par l'ensemble des États concernés.

Adopté lors de la COP21, le 12 décembre 2015, l'accord de Paris vise à maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Il concerne l'ensemble des États : chacun présente une contribution déterminée au niveau national et doit la réexaminer et la renforcer au fil du temps. L'accord prévoit aussi des règles de transparence et un bilan mondial périodique. Il ne garantit cependant pas que les engagements annoncés soient suffisants pour atteindre l'objectif de température : leur mise en œuvre dépend des décisions des États et il n'existe pas de sanction automatique assurant leur réalisation. L'écart entre les ambitions affichées et les réductions nécessaires demeure donc une difficulté majeure.

La coopération porte aussi sur le financement et l'adaptation. Les pays en développement demandent aux pays les plus riches de contribuer à la transition énergétique, à l'adaptation aux effets du changement climatique et à la prise en charge des pertes et dommages. À la COP27, en 2022, les États ont décidé de créer un fonds consacré aux pertes et dommages. Cette décision reconnaît l'importance de la question, mais les financements et leur mise en œuvre restent à préciser. Une réponse collective ne peut donc se limiter à fixer des objectifs d'émissions : elle suppose aussi des moyens concrets et une confiance entre les États.

III. Des réponses collectives indispensables, mais encore insuffisantes et disputées.

Les accords internationaux ne remplacent pas les politiques nationales. L'Union européenne s'est dotée d'objectifs de réduction des émissions et de politiques concernant notamment l'énergie, l'efficacité énergétique et les transports. En France, la Stratégie nationale bas-carbone définit des orientations pour diminuer les émissions et atteindre la neutralité carbone à long terme. Il faut également préparer les territoires aux effets déjà présents ou attendus : prévenir les risques, protéger les ressources en eau, adapter les villes aux fortes chaleurs et faire évoluer les pratiques agricoles. Les collectivités locales, les entreprises, les scientifiques et les associations participent aussi à l'action climatique, sans se substituer aux responsabilités des États.

Cette action se heurte à des intérêts contradictoires. Les États cherchent à préserver leur compétitivité, leur souveraineté énergétique et l'emploi ; des secteurs dépendants des énergies fossiles peuvent défendre le maintien de leurs activités. Une transition rapide et mal accompagnée peut imposer des coûts importants à certains territoires et aux ménages modestes. Mais retarder la réduction des émissions accroît les risques et peut aggraver les inégalités. La notion de transition juste souligne donc la nécessité de répartir les efforts équitablement et d'accompagner les populations concernées.

Enfin, une solution collective suppose une action à plusieurs échelles. Les villes peuvent agir sur l'urbanisme et les transports ; les entreprises peuvent transformer leurs procédés et leurs approvisionnements ; les citoyens peuvent soutenir ou réclamer des politiques plus ambitieuses. Toutefois, ces acteurs ne disposent

pas tous des mêmes pouvoirs, et leur mobilisation ne dispense pas les gouvernements de tenir leurs engagements. La coopération internationale donne un cadre, mais son efficacité dépend de décisions concrètes et de leur application.

Conclusion. Le changement climatique engage le monde entier, car ses causes et ses effets dépassent les frontières, mais les responsabilités historiques et actuelles, les capacités d'action et les vulnérabilités sont inégales. La Convention de Rio, le protocole de Kyoto et l'accord de Paris ont établi des principes et des mécanismes de coopération. Ils ne suffisent toutefois pas si les engagements ne sont pas renforcés, financés et appliqués. Une solution collective est possible, mais elle exige une coopération durable, une répartition jugée équitable des efforts et un soutien aux populations les plus vulnérables.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le changement climatique engage l'ensemble des États, mais leurs responsabilités historiques et actuelles, leurs capacités et leur vulnérabilité sont inégales. La coopération internationale, notamment l'accord de Paris adopté en 2015, rend possible une réponse collective. Son efficacité dépend du renforcement et de l'application des engagements, ainsi que d'une répartition équitable des efforts et des financements.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Traitez un sujet de dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2. Précisez sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet 2 : « Le patrimoine en France entre valorisation et protection. »

Sujet 2 — Le patrimoine en France entre valorisation et protection.

Introduction. Le patrimoine désigne les biens, les lieux, les pratiques et les savoir-faire auxquels une société attribue une valeur historique, artistique, scientifique, naturelle ou symbolique et qu'elle souhaite transmettre. En France, il comprend notamment des monuments, des paysages, des objets, des archives et des traditions. La notion s'est élargie : elle ne concerne plus seulement les monuments remarquables, mais aussi des patrimoines urbains, industriels, ruraux et immatériels. Protéger consiste à préserver et transmettre ces biens ; valoriser signifie les faire connaître et les rendre accessibles, mais peut aussi conduire à les utiliser comme ressources culturelles et économiques. Les deux objectifs peuvent se renforcer, mais la fréquentation et la recherche d'attractivité peuvent fragiliser les biens concernés. Comment la France concilie-t-elle valorisation et protection de son patrimoine, et quelles tensions cette conciliation rencontre-t-elle ? On étudiera d'abord la construction progressive d'une politique patrimoniale, puis les formes et les enjeux de la valorisation, avant d'examiner les limites et les défis d'une protection durable.

I. La protection du patrimoine s'est progressivement constituée en politique publique.

La notion française de patrimoine s'affirme particulièrement à partir de la Révolution française. La destruction ou la dispersion de biens religieux et royaux suscite des débats sur la conservation des traces du passé. Des biens saisis deviennent des biens nationaux, et se développe l'idée qu'ils relèvent d'un héritage collectif qu'il faut préserver. Au XIXe siècle, face aux dégradations et aux transformations du territoire, l'État organise davantage leur protection. La fonction d'inspecteur général des monuments historiques est créée en 1830, une commission des monuments historiques est mise en place en 1837 et une première liste de monuments à protéger est publiée en 1840. La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques renforce le cadre juridique du classement et de la conservation.

La protection ne concerne pas seulement des édifices isolés. La loi Malraux de 1962 crée les secteurs sauvegardés pour préserver des ensembles urbains anciens tout en permettant leur restauration et leur évolution. Le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, créé en 1964, contribue à recenser et

FormaV - document d'entraînement non officiel

documenter les richesses patrimoniales du territoire. Conserver ne signifie donc pas nécessairement empêcher toute transformation : il faut aussi connaître les biens, définir des usages et concilier leur entretien avec la vie des habitants.

La définition du patrimoine s'élargit ensuite aux paysages, au patrimoine industriel et rural, aux jardins, aux objets et aux savoir-faire. La Convention de l'UNESCO de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel reconnaît notamment des pratiques et des traditions vivantes ; la France la ratifie en 2006. La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine institue les sites patrimoniaux remarquables, qui encadrent la protection et la mise en valeur d'espaces présentant un intérêt patrimonial. Cet élargissement rend mieux compte de la diversité des héritages, mais multiplie aussi les biens et les enjeux à prendre en compte.

La politique patrimoniale mobilise plusieurs acteurs. L'État définit des règles et intervient notamment par le ministère de la Culture, les directions régionales des affaires culturelles et les architectes des Bâtiments de France. Les collectivités territoriales entretiennent des monuments, organisent des parcours de visite et intègrent le patrimoine à leurs politiques d'aménagement. Les propriétaires, les associations, les habitants, les professionnels du tourisme et les institutions internationales contribuent également à sa conservation ou à sa mise en valeur. La protection est ainsi une responsabilité publique et un enjeu partagé.

II. La valorisation rend le patrimoine visible et contribue à la vie culturelle et économique.

La valorisation passe par la restauration, la médiation et l'accès au public. Les musées, les monuments ouverts à la visite, les expositions, les archives et les parcours urbains rendent le patrimoine accessible. L'école, les guides, les outils numériques et les Journées européennes du patrimoine contribuent à faire connaître les lieux et à transmettre leur histoire. La reconnaissance internationale peut aussi accroître leur visibilité : le Mont-Saint-Michel et sa baie sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. Cette reconnaissance ne se substitue cependant pas à la gestion et à la conservation du site.

La valorisation peut soutenir l'économie locale. La fréquentation crée une activité pour l'hébergement, la restauration, les commerces et les métiers de la culture. La restauration mobilise des savoir-faire spécialisés. Dans des centres anciens ou des territoires en reconversion, la mise en valeur du patrimoine peut renforcer l'attractivité, favoriser la rénovation du bâti et contribuer à la revitalisation. Ces retombées ne sont bénéfiques durablement que si elles restent compatibles avec la conservation et profitent aussi aux populations locales.

Le patrimoine joue également un rôle dans les mémoires et les identités collectives. Monuments, musées et commémorations rendent visibles des épisodes de l'histoire nationale et locale. L'élargissement de la notion de patrimoine permet d'accorder davantage de place à des histoires et à des pratiques auparavant moins reconnues. Mais sélectionner et interpréter le patrimoine implique des choix : certains récits sont mis en avant, tandis que d'autres peuvent rester en marge ou être contestés. Valoriser ne revient donc pas à transmettre un passé unique et immuable ; cela suppose de présenter les contextes historiques avec rigueur et de faire place aux débats.

III. La recherche d'attractivité peut entrer en conflit avec la protection et la transmission.

La fréquentation touristique constitue une première source de tension. Dans les sites très visités, l'afflux de visiteurs peut accroître l'usure des bâtiments et des paysages, produire des déchets et perturber la vie des habitants. Le développement touristique peut également modifier les commerces et les usages d'un centre ancien, voire contribuer à l'augmentation du coût du logement. Il faut donc organiser les flux, préserver les espaces fragiles et maintenir un équilibre entre accueil du public et qualité de vie locale. La valorisation ne doit pas transformer le patrimoine en simple décor ou en produit de consommation.

Les projets d’aménagement posent une autre difficulté : restaurer, construire ou adapter des espaces aux besoins contemporains peut être nécessaire, mais ces interventions risquent d’altérer un paysage ou un ensemble ancien. Les autorités doivent arbitrer entre conservation, logement, équipements, mobilité et développement économique. Le patrimoine est aussi exposé aux risques environnementaux : l’érosion, les inondations, la sécheresse et les incendies peuvent menacer des bâtiments, des sites naturels et des paysages. Une protection durable suppose donc d’évaluer ces risques et de prévoir des mesures d’adaptation.

L’incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, a rendu visible la fragilité du patrimoine et l’importance de la mobilisation en faveur de sa restauration. Il a également rappelé que restaurer exige des choix : quelles techniques et quels matériaux employer, comment respecter l’histoire du monument tout en répondant aux exigences de sécurité ? Ces questions se posent lors de toute intervention importante sur un bien patrimonial. Enfin, les moyens financiers et humains sont limités. Les besoins d’entretien sont nombreux et tous les sites ne bénéficient pas de la même visibilité ni des mêmes ressources. Une politique équilibrée doit éviter de concentrer l’attention sur les seuls monuments les plus célèbres.

Conclusion. En France, la protection du patrimoine s’est progressivement construite par des lois, des institutions et un élargissement de la notion même de patrimoine. Sa valorisation favorise l’accès à la culture, la transmission des mémoires et l’activité de nombreux territoires. Cependant, le tourisme, les transformations urbaines, les risques environnementaux et les inégalités de moyens peuvent menacer les biens que l’on cherche à faire connaître. Valoriser et protéger ne sont pas des objectifs nécessairement opposés : la valorisation peut encourager et soutenir la conservation, à condition d’être maîtrisée. La politique patrimoniale doit donc associer les acteurs concernés, tenir compte des habitants et garantir la transmission aux générations futures.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En France, une politique publique de protection du patrimoine s’est progressivement développée et élargie. Sa valorisation favorise l’accès à la culture, la transmission des mémoires et l’activité des territoires, mais le tourisme, les aménagements et les risques environnementaux peuvent fragiliser les biens concernés. Concilier ces objectifs suppose une valorisation maîtrisée, des moyens de conservation durables et une attention portée aux habitants comme aux sites moins connus.

Étude critique de documents

10 points

Permanences et mutations des guerres contemporaines

Question Étude critique de documents

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous mettrez en évidence les permanences et les mutations des guerres depuis le XIXe siècle.

Introduction. Depuis le XIXe siècle, la guerre a été transformée par la formation des États-nations, l'industrialisation, les progrès technologiques et l'évolution des acteurs. Pourtant, elle reste un affrontement violent, politique et incertain. Les deux documents illustrent ces permanences et ces mutations. Le document 1 est une photographie de J. Scott Applewhite, créditée à Associated Press : le 1er mai 2003, le président des États-Unis George W. Bush annonce le succès de l'opération « Liberté irakienne » depuis le porte-avions nucléaire USS *Abraham Lincoln*, de retour du golfe Arabo-Persique. La bannière « Mission Accomplished » visible derrière lui met en scène l'idée d'une mission achevée. Le document 2 est un extrait de « Préparer la guerre », article du général Vincent Desportes paru dans la revue *Le Débat*, n°190, en 2016. Écrit après les attentats de janvier et novembre 2015 à Paris, il analyse les formes contemporaines et futures de la guerre. Ces documents ont des limites différentes : la photographie montre une cérémonie et un message politique, non l'ensemble du conflit irakien ; l'article est une analyse et une réflexion prospective, non une description exhaustive de toutes les guerres.

Problématique : En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous mettrez en évidence les permanences et les mutations des guerres depuis le XIXe siècle.

Plan argumenté. Nous montrerons d'abord que les formes de la guerre se transforment depuis le XIXe siècle, notamment par la mobilisation des sociétés et l'évolution des moyens et des acteurs. Nous verrons ensuite que les conflits contemporains combinent de nouvelles formes de combat avec des permanences essentielles : leur dimension politique, leur incertitude et la difficulté de construire une paix durable.

I. Des formes de guerre profondément transformées depuis le XIXe siècle.

Au XIXe siècle, les guerres napoléoniennes contribuent à diffuser un modèle fondé sur la mobilisation de soldats nombreux, l'offensive et la recherche de la bataille décisive. C'est ce que Vincent Desportes appelle le « paradigme napoléonien » : centralité de la bataille, destruction de l'ennemi et victoire intégrale. La formation des États-nations, la conscription et l'industrialisation accroissent ensuite les capacités de mobilisation et de production militaire. Toutefois, ce modèle ne décrit pas toutes les guerres : les guerres coloniales et les guérillas montrent que des formes de combat irrégulier existent déjà au XIXe siècle.

La Première Guerre mondiale (1914-1918) constitue une étape majeure : les États mobilisent les soldats, l'économie et les populations dans une guerre industrielle de masse. La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) étend encore la violence, notamment aux civils, par les bombardements, les occupations et les génocides. Ces conflits illustrent la transformation de l'échelle et des moyens de la guerre, mais aussi une permanence mise en avant par Desportes : les plans ne maîtrisent jamais entièrement la réalité des combats. Avec les notions clausewitziennes de « friction » et de « brouillard de la guerre », l'auteur rappelle le poids des obstacles imprévus et de l'incertitude.

Après 1945, l'arme nucléaire rend possible une destruction d'une ampleur inédite et contribue à la dissuasion entre grandes puissances. Elle n'empêche cependant pas les conflits : pendant la guerre froide, des guerres indirectes, notamment en Corée et au Vietnam, opposent ou impliquent les grandes puissances.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les guerres de décolonisation, comme celles d'Indochine (1946-1954) et d'Algérie (1954-1962), donnent également une place centrale aux guérillas et à la lutte politique pour le contrôle des populations. L'affrontement entre armées régulières et adversaires irréguliers, décrit par Desportes, n'est donc pas une nouveauté propre au XXIe siècle.

II. Des conflits contemporains aux formes renouvelées, mais marqués par des permanences.

Le document 1 montre la puissance conventionnelle des États-Unis : Bush s'exprime depuis un porte-avions nucléaire, instrument de projection militaire à longue distance. L'invasion de l'Irak menée par les États-Unis et leurs alliés commence le 20 mars 2003 ; Bagdad tombe le 9 avril. Le 1er mai, Bush annonce le succès de l'opération. La mise en scène devant les militaires et l'inscription « Mission Accomplished » donnent une image de victoire et de mission achevée. Mais cette photographie ne démontre pas que la guerre est terminée : elle documente un moment officiel et triomphal, non les combats et l'instabilité qui suivent. Elle invite donc à distinguer la réussite militaire initiale de la résolution politique du conflit.

Le document 2 met précisément en lumière cette limite. Desportes écrit qu'après la destruction rapide des chars de Saddam Hussein, au début d'avril 2003, « la vraie guerre a commencé ». Il insiste sur la poursuite des violences et évoque Daech. Cette organisation, qui s'impose notamment en Irak et en Syrie et proclame un « califat » en 2014, relève d'une configuration différente d'une armée étatique classique. La défaite d'un régime ne suffit donc pas à garantir la stabilisation du pays : l'occupation, l'insurrection et la recomposition des acteurs peuvent prolonger ou transformer le conflit. Le contraste entre la célébration de mai 2003 et l'analyse publiée en 2016 montre que l'issue d'une guerre ne se mesure pas seulement aux batailles remportées ; elle dépend aussi des dimensions politiques, sociales, économiques et culturelles que Desportes juge essentielles après les combats.

Les attentats de janvier et novembre 2015 à Paris, évoqués au début du document 2, illustrent une autre mutation : des acteurs non étatiques peuvent frapper des civils au cœur d'un territoire national, sans livrer une bataille rangée contre une armée. Desportes décrit un adversaire qui cherche à contourner la supériorité militaire occidentale, à exploiter les vulnérabilités des sociétés et à utiliser la terreur. Il faut toutefois distinguer l'analyse stratégique de l'auteur d'une définition juridique : les attentats ne suffisent pas, à eux seuls, à établir que toute violence terroriste constitue une guerre au sens juridique ou militaire. De plus, Daech a aussi été une organisation armée contrôlant un territoire, ce qui ne se confond pas avec un réseau clandestin limité à des attentats.

Les espaces et les moyens de confrontation se diversifient également. Desportes parle de guerre « multi-espaces » et « multi-dimensions » : aux espaces terrestre et maritime s'ajoutent les airs, l'espace extra-atmosphérique et le cyberespace. Les technologies et l'exploitation des données transforment le renseignement et la conduite des opérations. Néanmoins, l'auteur refuse l'idée que les robots puissent rendre la guerre entièrement automatique : les décisions humaines et l'imprévu demeurent essentiels. Cette analyse rejoint une permanence fondamentale : malgré l'évolution des armes et des acteurs, la guerre reste une activité humaine et politique. Son issue dépend des objectifs poursuivis et de la paix — ou de l'instabilité — qui suit les combats.

Conclusion. Depuis le XIXe siècle, les guerres ont changé d'échelle, de moyens, d'acteurs et d'espaces : aux affrontements entre armées régulières et aux guerres totales se sont ajoutés la dissuasion nucléaire, les guérillas, les insurrections, le terrorisme et les confrontations dans le cyberespace. Mais elles conservent des caractères essentiels : la violence, l'incertitude, des objectifs politiques et la difficulté de transformer une victoire militaire en paix durable. Les documents se complètent ainsi : la photographie de 2003 met en scène le succès d'une opération conventionnelle, tandis que Desportes souligne que l'après-guerre et les formes irrégulières du conflit peuvent en bouleverser le sens et le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Repères sur les permanences et les mutations des guerres depuis le XIXe siècle

1803-1815	Guerres napoléoniennes : modèle de mobilisation des armées et de recherche de la bataille décisive.
1914-1918	Première Guerre mondiale : guerre industrielle et mobilisation massive des sociétés.
1939-1945	Seconde Guerre mondiale : extension de la violence aux civils et guerre totale.
Après 1945	L'arme nucléaire transforme l'échelle de la destruction et contribue à la dissuasion.
1946-1954	Guerre d'Indochine : exemple de conflit de décolonisation où la guérilla joue un rôle important.
1954-1962	Guerre d'Algérie : conflit de décolonisation marqué notamment par la lutte politique et la guérilla.
20 mars 2003	Début de l'invasion de l'Irak menée par les États-Unis et leurs alliés.
9 avril 2003	Chute de Bagdad lors de l'invasion de l'Irak.
1er mai 2003	George W. Bush annonce le succès de l'opération depuis le porte-avions USS Abraham Lincoln.
2014	Daech proclame un « califat » sur des territoires d'Irak et de Syrie.
Janvier et novembre 2015	Attentats terroristes à Paris, évoqués par Vincent Desportes dans son article.
2016	Publication de « Préparer la guerre » dans Le Débat, n°190.

Repères qui éclairent l'évolution des formes de guerre et le décalage entre succès militaire et résolution politique.

Confrontation critique des deux documents

Document	Nature, auteur et contexte	Apports à l'analyse	Limites
Document 1	Photographie de J. Scott Applewhite, créditée à Associated Press ; George W. Bush sur l'USS Abraham Lincoln, le 1er mai 2003.	Montre la puissance de projection américaine et la mise en scène d'un succès militaire conventionnel en Irak.	Photographie d'un moment officiel : elle ne montre ni l'ensemble des opérations ni la suite du conflit.
Document 2	Extrait de l'article du général Vincent Desportes, « Préparer la guerre », Le Débat, n°190, p. 44-48, 2016/3 ; texte écrit après les attentats de 2015.	Analyse les permanences de l'incertitude et les mutations des acteurs, des espaces et des formes de combat ; souligne l'importance de l'après-guerre.	Réflexion d'un auteur, en partie prospective : elle ne constitue pas une description exhaustive de toutes les guerres et ne vaut pas définition juridique du terrorisme.

Le document 1 met en scène une victoire conventionnelle ; le document 2 en souligne les limites et analyse d'autres formes de conflit.

RÉPONSE À RETENIR

Depuis le XIXe siècle, les guerres ont évolué par leurs échelles, leurs technologies, leurs acteurs et leurs espaces : guerres industrielles et totales, dissuasion nucléaire, guérillas, insurrections et terrorisme. Elles restent cependant des affrontements politiques marqués par la violence et l'incertitude. La photographie montre Bush célébrant en 2003 le succès de l'opération en Irak, mais elle ne prouve pas que le conflit est achevé. Desportes rappelle qu'une victoire militaire rapide peut être suivie d'une insurrection et d'une instabilité durables. Les formes de la guerre se renouvellent donc sans faire disparaître ses permanences ni l'importance décisive de l'après-guerre.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-la-reunion-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.